



PARTIS POLITIQUES

LA BATAILLE JUDICIAIRE CONTINUE

MALI - FMI 2025

DES RÉFORMES INDISPENSABLES

CAMP DES JEUNES

UN TREMPLIN POUR LE CIVISME

ACCORD D'ALGER OU CHARTE NATIONALE

QUELLE PAIX POUR LE MALI ?

L'un misait sur un encadrement international et des compromis entre belligérants. L'autre s'ancre dans une souveraineté retrouvée, mais sans garanties concrètes. La Charte nationale ira-t-elle plus loin que l'Accord d'Alger ?

GRATUIT

Ne peut être vendu

INVESTISSEZ EN TOUTE CONFIANCE POUR UN MALI FORT ET PROSPÈRE



EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION
DU 28 JUILLET AU 8 AOÛT 2025

« ÉTAT DU MALI
6,55% 2025-2032 & 6,35% 2025-2030 »

TRANCHE A

Montant 70 milliards
Taux 6,55%
Maturité 7 ans
Différé 3 ans

TRANCHE B

Montant 30 milliards
Taux 6,35%
Maturité 5 ans
Différé 2 ans

REPRÉSENTANT DE L'ÉMETTEUR
TRÉSOR PUBLIC DU MALI



ARRANGEUR
ET CHEF DE FILE



CO-CHEFS
DE FILE



AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - BIC FINANCIAL SERVICES - SGI-BENIN - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - CORIS BOURSE - SBIF - SAZIF - BOA CAPITAL SECURITIES - AFRICAINE DE BOURSE - NSIA FINANCE - ATLANTIQUE FINANCE - BICI-BOURSE - BNI FINANCE - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SOGEBOURSE - BRIDGE SECURITIES - BSIC CAPITAL - MAC AFRICAN SGI - SIRUS CAPITAL - ORAGROUP SECURITIES - SGI MALI SA CHEF DE FILE DE L'OPERATION - CIFA BOURSE - GLOBAL CAPITAL - SGI NIGER - ABCO BOURSE - CGF BOURSE - EVEREST FINANCE - INPAXIS SECURITIES - FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI) - INVICTUS CAPITAL FINANCE - SGI TOGO - IFI - GEK CAPITAL

L'original de la présente note d'information de l'opération a été enregistrée par
l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) sous les numéros EE/25-19 et EE/25-20 en date du 22 juillet 2025

ÉDITO

Bamako sous la pluie, la voirie aux abonnés absents

Avec l'hivernage, Bamako ne se contente pas d'être inondée, elle devient impraticable, dangereuse, même dans les quartiers résidentiels. Chaque déplacement se transforme en épreuve. Et, à force de silence, la gêne quotidienne vire à l'indignation. D'ailleurs, ce mois d'août 2025 en témoigne. Les routes de Bamako, déjà précaires en saison sèche, cèdent sous la pluie et l'indifférence. ACI 2000, Hippodrome, Quartier du Fleuve, Badalabougou, Bacodjicoroni, Hamdallaye, nul quartier n'est épargné. Nids-de-poule, flaques stagnantes, chaussées déchiquetées, le chaos routier est général. Certes, la Protection civile intervient. Le ministère de l'Environnement et de l'Assainissement procède au curage de certains caniveaux. Celui de l'Urbanisme ordonne des démolitions dans les zones inondables. Mais où est le ministère des Transports ? Où sont les inspections, les réparations d'urgence, les signalisations ? La circulation devient anarchique. Bennes, citernes, taxis, bus, tri-cycles, charrettes et motos s'entassent dans des artères défoncées. Ajoutez des fossés non signalés, des lampadaires absents, l'érosion des bas-côtés, le danger est partout. Et parfois mortel. D'aucuns diront que l'hivernage freine les grands travaux. Mais pourquoi n'a-t-on rien anticipé entre mars et juin ? Pourquoi les opérations de bouchage et d'entretien n'ont-elles pas été lancées en amont ? Pourquoi ce laisser-aller ? L'entretien routier ne peut attendre la fin des pluies. Il relève de la sécurité publique, de la mobilité économique, du respect dû à une capitale comme Bamako. Tant que la voirie sera reléguée au rang de détail technique, la capitale malienne restera piégée par ce désordre. Il est temps que les autorités sortent de leur silence. Pas après les dégâts, mais avant. Car au bout du bitume fissuré, c'est la confiance citoyenne qui s'effrite.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

4 250 000 000

C'est le montant en francs CFA débloqué par le Canada pour le projet de scolarisation des filles au Mali Scofi (2020 - 2025).

ILS ONT DIT...

- « Nous devons nous mobiliser chaque fois que des pays ou organisations recourent à des blocus, des mesures coercitives unilatérales ou d'autres sanctions illégitimes et illégales comme moyens d'enclavement, de pression politique et de déstabilisation contre les pays en développement sans littoral ». **Général Abdoulaye Maïga, Premier ministre malien**, le 5 août 2025.
- « Israël doit vaincre totalement le Hamas à Gaza. Il est nécessaire de vaincre totalement l'ennemi à Gaza, de libérer tous nos otages et de s'assurer que Gaza ne constituera plus une menace pour Israël. Nous n'abandonons aucune de ces missions ». **Benjamin Netanyahu, Premier ministre israélien**, le 5 août 2025.

RENDEZ-VOUS

11 août 2025 :

Sortie sur YouTube du nouveau clip Amore de Sidiki Diabaté

12 août 2025 :

Match de pré-saison Real Madrid - WSG Tirol - Autriche

15 août 2025 :

Concert d'Iba One - Stade Massamba Debat - Congo-Brazzaville

14 - 15 août 2025 :

5^{ème} anniversaire de l'émission culturelle Doni Kene - Cité des Enfants

UN JOUR, UNE DATE

12 août 1999 : Institution par les Nations Unies de la Journée internationale de la Jeunesse.



I Janto ! de la réalisatrice **Soussaba Cissé** a reçu un Pillar Award lors du 13^{ème} Whistleblower Summit & Film Festival, qui s'est tenu du 30 juillet au 1^{er} août 2025 aux États-Unis.



La dernière demande de libération déposée par Sean « **Diddy** » **Combs, alias P. Diddy**, a été rejetée par un juge fédéral le 4 août 2025.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Accueil triomphal réservé aux **Aigles Dames, Vice-championnes de l'Afrobasket féminin 2025**, le 4 août 2025 à l'Aéroport international Modibo Kéita de Sénou.

CHARTRE NATIONALE POUR LA PAIX - ACCORD POUR LA PAIX : DEUX TRAJECTOIRES POUR UNE MÊME QUÊTE

Depuis près d'une décennie, le Mali cherche une solution durable à ses crises. Entre l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger de 2015, rejeté en 2024, et la Charte nationale pour la paix, adoptée en 2025, deux approches divergentes incarnent la quête malienne de stabilité et de réconciliation. La seconde sera-t-elle en mesure de combler les lacunes de la première ?

MASSIRÉ DIOP

Signé en 2015, ce qu'il est convenu d'appeler « Accord d'Alger » visait à pacifier le nord du Mali en impliquant le gouvernement et deux coalitions armées, à savoir la CMA (Rébellion) et la Plateforme (Pro État). Il s'inscrivait dans un cadre international robuste, orchestré par l'Algérie et soutenu par l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, la CEDEAO, l'OCI et plusieurs puissances. Ce pacte reposait sur une régionalisation avancée, un plan structuré de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), un mécanisme de gouvernance sécuritaire mixte, ainsi qu'un programme économique ambitieux, financé en partie par un fonds fiduciaire international. Il renforçait également la représentativité des populations du nord dans les institutions nationales et reconnaissait la diversité culturelle du pays. Pour garantir son exécution, il avait mis en place un Comité de Suivi de l'Accord (CSA), composé de toutes les parties signataires, de la médiation internationale et des partenaires techniques et financiers (PTF). Le CSA était chargé de suivre les étapes, d'arbitrer les différends et de proposer des solutions de mise en œuvre. Il comptait également plusieurs sous-comités spécialisés sur les volets politique, sécuritaire et économique. Ce mécanisme de suivi, inédit dans les précédents processus maliens, visait à encadrer le respect mutuel des engagements. Malgré ce dispositif étayé, l'Accord a patiné, miné par l'insécurité persistante, la méfiance entre les parties

signataires, la fragmentation des groupes armés et la complexité bureaucratique de son application. Moins de 30% de ses dispositions ont été mises en œuvre, selon les derniers rapports indépendants. Le Comité de Suivi de l'Accord (CSA), créé pour en superviser l'exécution, s'est progressivement enlisé et les réunions ont été boycottées ou interrompues à plusieurs reprises. En janvier 2024, le gouvernement de transition a annoncé sa dénonciation officielle de l'accord, estimant qu'il n'était plus adapté aux évolutions du terrain ni aux nouvelles aspirations du peuple malien.

Voie endogène En rupture avec ce modèle internationalisé, la Charte nationale pour la paix et la réconciliation, adoptée en juillet 2025, propose une voie endogène, fondée sur les traditions sociocultu-

Ce changement de paradigme illustre deux visions. L'une, diplomatique et multilatérale, basée sur la négociation entre acteurs armés et institutions étatiques ; l'autre, politique et culturelle, centrée sur une refondation interne portée par les Maliens eux-mêmes.

relles maliennes, le retour à l'autorité de l'État et un engagement civique renouvelé. Elle n'est pas un traité entre belligérants mais un texte de principes structurés autour de la souveraineté nationale, de la justice sociale, de la moralisation de la vie publique et de la promotion d'un Islam enraciné, tolérant et républicain. L'approche valorise les mécanismes coutumiers, le rôle des Cadis, la médiation communautaire, la parenté à plaisanterie et les solidarités



La Charte nationale pour la Paix et la réconciliation remplace l'Accord d'Alger rejeté en 2024 par les Autorités de Transition.

locales comme socles de la reconstruction du lien social. Cette Charte, fruit du Dialogue inter-maliens organisé entre février et mai 2024, s'inscrit dans une démarche de réappropriation nationale. Elle n'a été négociée avec aucune partie armée ni encadrée par une médiation extérieure. Le processus de rédaction, conduit par une Commission nationale, a exclu les formations politiques suspendues, la majorité des mouvements signataires de l'Accord d'Alger et les repré-

sentants des groupes armés jihadistes. Ce qui alimente les critiques sur son manque d'inclusivité. Des groupes comme la filiale sahélienne d'Al-Qaïda (JNIM) ont rejeté le document, évoquant une initiative unilatérale, sans interlocuteur ni compromis.

Énormes différences Sur le fond, la Charte se distingue de l'Accord par l'accent mis sur des valeurs immatérielles. Elle engage la nation autour des principes de tolérance, de par-

don, d'écoute mutuelle et de réconciliation. Elle met en avant la cohésion nationale, la réforme morale de l'administration, la promotion de la culture, de la mémoire collective et d'une gouvernance sobre et responsable. Elle va plus loin que l'Accord sur certains aspects éthiques et civiques, en tentant de refonder la paix à partir de l'intérieur, sans dépendance vis-à-vis d'acteurs étrangers. À la différence de l'Accord, la Charte ne traite pas de la représentativité territoriale dans

les institutions nationales, ni de la réforme constitutionnelle, ni du statut des régions du Nord. Elle ne fait pas non plus mention d'un calendrier de mise en œuvre, d'indicateurs de suivi ou d'engagements budgétaires contraignants. Certains observateurs y voient une faiblesse, d'autres le choix assumé d'alléger les procédures pour favoriser l'appropriation sociale. Mais elle est plus limitée sur les mécanismes tangibles de sortie de crise. Contrairement à l'Accord de 2015, elle ne pré-



REPÈRES

2015 : Signature de l'Accord d'Alger

Dénonciation de l'Accord : **Janvier 2024**

2025 : Adoption de la Charte nationale

voit aucun programme explicite de DDR, aucun quota d'intégration dans l'armée ou plan de réintégration structurée des ex-combattants et ne mobilise aucun financement international. Aucun cadre n'est défini pour un dialogue direct avec les principaux groupes armés actifs, comme le GSIM ou l'EIGS. En parallèle, un volet du DDR a été relancé par l'État malien début 2025. Ce processus, distinct de celui prévu dans l'Accord, vise l'intégration de 3 000 ex-combattants dits « républicains », 2 000 dans l'armée nationale et 1 000 dans des programmes d'insertion civile. Bien qu'il ne soit pas directement rattaché à la Charte nationale, ce programme traduit une volonté des autorités de réintégrer certains groupes armés dans une logique nationale, sans médiation étrangère ni négociation avec les groupes jihadistes. Par contraste, le DDR de l'Ac-

cord envisageait l'intégration de 21 000 ex-combattants, en deux vagues successives de 13 000 puis de 8 000, dans les forces armées et la réinsertion socio-économique.

Double défi La Charte pose ainsi donc un double défi, à savoir celui de son financement autonome et celui de son appropriation collective, dans un contexte marqué par la fragmentation de l'espace national et la défiance envers les institutions de la Transition. Sa mise en œuvre repose entièrement sur l'engagement de l'État, des collectivités, des communautés et des leaders religieux, sans levier externe de pression ni garantie internationale. Ce changement de paradigme illustre deux visions. L'une, diplomatique et multilatérale, basée sur la négociation entre acteurs armés et institutions étatiques ; l'autre, politique et culturelle, centrée sur une refondation interne portée par les Maliens eux-mêmes. L'Accord offrait une architecture ambitieuse, juridiquement encadrée, mais sa mise en œuvre a souffert de rivalités, d'ambiguïtés et de divergences d'interprétation. La Charte, plus légère institutionnellement, cherche

à rétablir le lien civique et le pacte moral entre l'État et ses citoyens, sans répondre directement à la réalité des armes. De plus, les risques liés à la Charte résident dans ses ressources limitées, l'absence d'appui logistique ou financier externe et l'exclusion de certains acteurs clés du terrain. Pourtant, elle incarne une volonté forte de réaffirmer la souveraineté nationale, de reconstruire la confiance interne et de construire un modèle de paix enraciné dans le patrimoine moral, religieux et coutumier du Mali.

Attentes non comblées Dans plusieurs localités du nord et du centre, des populations expriment encore des attentes vis-à-vis de promesses restées inachevées depuis l'Accord de 2015, notamment en matière de sécurité, d'accès aux services de base et de développement local. La Charte, qui insiste sur la réconciliation nationale, est encore peu connue dans certaines zones rurales, malgré des efforts de sensibilisation. Cette asymétrie de réception souligne les défis liés à la vulgarisation et à l'appropriation d'un document conçu au sommet de l'État.

La trajectoire malienne reste en cours de définition. Elle est partagée entre la mémoire encore vive d'un cadre diplomatique structuré mais inachevé et l'émergence d'une architecture nationale recentrée sur les ressorts internes de cohésion. Les repères évoluent. La manière dont ces deux démarches s'inscrivent dans le vécu des populations, la capacité des institutions à en porter l'esprit et surtout l'évolution des dynamiques sécuritaires locales diront peut-être, à terme, laquelle aura été la plus opérante et efficace pour faire émerger une paix concrète et durable au profit des populations. Lesquelles ont souffert d'une crise dont le bout du tunnel n'est toujours pas à portée de vue. ■

3 QUESTIONS À



DR ALY TOUNKARA

Enseignant-chercheur

1 Qu'est-ce qui distingue la Charte de l'Accord d'Alger ?

La Charte nationale pour la paix et la réconciliation se démarque d'abord par sa rédaction exclusivement malienne. Elle adopte une approche globale, abordant la sécurité, la défense, la réconciliation, la cohésion sociale et le vivre-ensemble. Contrairement à l'Accord d'Alger, elle ne privilégie aucune identité géographique ni dimension ethnique. Son style rédactionnel, son séquençage thématique et son contenu la rendent fondamentalement différente. L'Accord ciblait des groupes spécifiques alors que la Charte propose une lecture transversale, sans exclure aucun acteur lié à la crise.

2 Comment interprétez-vous l'absence de médiation et de groupes armés dans le processus de la Charte ?

La Charte ne mentionne pas explicitement les médiateurs ni les groupes armés, mais les englobe subtilement. Tous les entrepreneurs de la violence y sont évoqués. Elle évite de catégoriser ou de pointer un acteur spécifique, ce qui constitue une nouveauté dans la gestion des conflits.

3 Quels sont les défis liés à sa mise en œuvre ?

Le principal défi réside dans l'opérationnalisation de l'Observatoire prévu. Sa composition, son mode de désignation et la compétence de ses membres seront déterminants. Il faudra aussi éviter les chevauchements avec d'autres initiatives de paix en créant des passerelles pour une action cohérente et durable.

CHARTRE NATIONALE POUR LA PAIX VS ACCORD D'ALGER : 7 DONNÉES POUR COMPRENDRE

Deux documents ont structuré la tentative malienne de paix : l'un négocié avec les groupes armés sous médiation internationale, l'autre conçu en interne comme cadre de référence national. Cette infographie compare les dimensions institutionnelles, les mécanismes DDR et les ressources mobilisées par chaque instrument.

1

ORIGINE ET PARTIES PRENANTES

Accord d'Alger : signé entre le gouvernement, la CMA et la Plateforme. Médiation conduite par l'Algérie avec appui de l'ONU, UA, UE, CEDEAO.

Charte nationale : élaborée unilatéralement par l'État malien après un dialogue national sans médiation ni signature des groupes armés.

5

OBJECTIFS PRIORITAIRES

Accord d'Alger : sécurité, régionalisation, développement du Nord, partage institutionnel.

Charte nationale : réconciliation, souveraineté, valeurs sociales, mémoire, citoyenneté.

2

PORTÉE JURIDIQUE

Accord d'Alger : accord contraignant, 68 articles + 3 annexes, obligations formelles.

Charte nationale : document de référence politique, non contraignant, sans structure normative.

6

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

Accord d'Alger : Comité de Suivi (CSA), présidé par l'Algérie, réunions périodiques, sous-comités spécialisés.

Charte nationale : aucun mécanisme de suivi dédié. Application laissée à la volonté politique et institutionnelle.

3

DÉSARMEMENT ET SÉCURITÉ

Accord d'Alger : prévoit le DDR de 21 000 ex-combattants (deux vagues : 13 000 puis 8 000), intégration dans l'armée et création d'unités mixtes.

Charte nationale : aucun DDR formalisé. En 2025, l'État lance un programme parallèle de 3 000 ex-miliciens (2 000 intégrés dans l'armée, 1 000 en insertion civile).

7

PORTÉE TERRITORIALE

Accord d'Alger : focalisé sur les régions nord du Mali (Kidal, Gao, Tombouctou, Taoudénit, Ménaka).

Charte nationale : portée nationale. Vise toutes les régions, sans distinction géographique.

4

FINANCEMENT ET SOUTIEN

Accord d'Alger : bénéficie d'un fonds fiduciaire international (Banque mondiale, UE, PNUD). Accompagnement diplomatique actif.

Charte nationale : aucun financement extérieur. Mise en œuvre dépend uniquement du budget national.

Source : Rédaction

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo
N°538 du 7 au 13 août 2025

Journal du Mali



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité**.



20 28 00 00
www.afribone.com



PARTIS POLITIQUES : LA BATAILLE JUDICIAIRE POST DISSOLUTION SE POURSUIT

Les procédures judiciaires engagées par les partis politiques dissous par décret présidentiel le 13 mai dernier se poursuivent devant les juridictions nationales. Les premiers jugements sont attendus fin août.

MOHAMED KENOUI

Après deux reports, le Tribunal de Grande Instance de la Commune I du District de Bamako a finalement tenu le 4 août 2025 l'audience de fond sur la requête visant l'annulation des textes portant dissolution des partis politiques. Lors de cette audience, les avocats ont axé leurs plaidoiries sur les « violations de la Constitution du 22 juillet 2023, de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples », ainsi que sur la « jurisprudence » des Cours suprême et constitutionnelle du Mali. Ils ont demandé la suspension des effets de la dissolution à titre de mesure conservatoire, en attendant que la Cour constitutionnelle ne statue sur l'affaire.



Les partis dissous se battent en justice pour l'annulation de la décision des Autorités de transition.

Après le renvoi vers la Chambre de jugement le 29 juillet dernier, une nouvelle audience est prévue pour le 26 août prochain.

supérieure puisse trancher sur la recevabilité de ces recours. Le dossier est également pendant devant la Section administrative de la Cour suprême, où une requête a été transmise à l'État. Le pool d'avocats attend le mémoire en défense du gouvernement, indispensable pour faire avancer la procédure. Malgré les lenteurs et les obstacles, les avocats des partis dissous réaffirment leur engagement. « Nous gardons foi en la justice de notre pays », ont-ils indiqué dans un communiqué de presse publié le 5 août. « À elle de confirmer que nous ne sommes pas de doux rêveurs, en se rappelant qu'elle a été une actrice majeure de l'instauration de l'État de droit au Mali », poursuit le communiqué.

Le jugement du 25 août en Commune I, pourrait ouvrir un nouveau chapitre dans ce bras de fer entre anciens partis politiques et autorités de la Transition.

Les représentants du Contentieux de l'État ont, quant à eux, soulevé « l'incompétence » du tribunal à juger cette affaire. Celle-ci a été mise en délibéré pour jugement le 25 août 2025. En parallèle, le Tribunal de grande instance de la Commune VI reprendra également l'examen d'un recours simi-

Des recours sur plusieurs fronts D'autres juridictions, notamment celles des Communes III, IV et V, qui ont également été saisies, ont déclaré leur incompétence dans cette affaire. Les avocats ont déferé ces décisions devant la Cour d'appel de Bamako, afin qu'une autorité judiciaire

EN BREF

PAYS SANS LITTORAL : L'AES PLAIDE POUR LE RESPECT DU DROIT D'ACCÈS À LA MER

La 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral se tient du 5 au 8 août 2025 à Awaza, au Turkménistan. Représentant la Confédération des États du Sahel (AES), le Premier ministre malien Abdoulaye Maïga a dénoncé lors de la séance inaugurale les entraves récentes à l'accès à la mer subies par les pays de l'AES, qu'il a qualifiées de « prétextes politiques fallacieux ». Rappelant que ce droit est garanti par des instruments internationaux tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, ainsi que la Convention de 1965 relative au commerce de transit des États sans littoral, le chef du gouvernement malien a appelé les Nations Unies à condamner fermement toute violation de ce principe fondamental. Abdoulaye Maïga a également invité les pays en développement sans littoral à faire preuve de solidarité active face aux blocus et autres restrictions utilisés comme outils de pression ou de déstabilisation politique. ■ M.K

Le jugement du 25 août en Commune I, suivi des autres décisions à venir, pourrait ouvrir un nouveau chapitre dans ce bras de fer entre anciens partis politiques et autorités de la Transition. ■

Mali - Venezuela Vers une coopération renforcée

Les chefs de la diplomatie malienne et vénézuélienne, Abdoulaye Diop et Yvan Gil Pinto, ont tenu une session de consultations politiques bilatérales le 4 août 2025 à Caracas. Les échanges ont porté sur les grandes questions de politique étrangère, les relations internationales et les dynamiques géopolitiques actuelles. Les deux ministres ont exprimé une convergence de

vues sur plusieurs enjeux internationaux, notamment le soutien au peuple palestinien, le renforcement du multilatéralisme et la nécessité d'une gouvernance mondiale plus équitable et adaptée à un monde multipolaire. Le ministre vénézuélien a salué le rôle central du Président de la Transition, le Général d'armée Assimi Goïta, à la tête de la Confédération des États du Sahel

(AES), soulignant la portée géopolitique de cette initiative pour la stabilité et l'intégration régionale en Afrique. Les deux pays ont annoncé le renforcement de leur coopération bilatérale, avec en perspective l'accroissement des collaborations dans les domaines de l'éducation et de la formation technique, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des questions de commerce, d'industrie et

d'économie, ainsi que dans la coopération énergétique, les hydrocarbures, les mines et la préservation de l'environnement. Le Mali et le Venezuela entretiennent des relations diplomatiques depuis 1976. Ces relations se sont intensifiées en 2005, avec la première session des consultations bilatérales entre les deux pays, tenue à Bamako, et la visite officielle au Mali en 2006 du Président Hugo Chávez, décédé en 2013. ■ M.K

KOWBEYE!



CHAQUE SAMEDI | 20H15

T M 1

La télé qui vous allume !

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

MALI - FMI 2025 : VERS DES RÉFORMES INDISPENSABLES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Fonds monétaire international (FMI) a clôturé ses consultations annuelles avec le Mali le 30 juillet 2025. Malgré une croissance économique estimée à 5%, plusieurs réformes structurelles sont indispensables pour assurer un développement équitable et résilient face aux défis actuels.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Selon le FMI, « l'économie malienne affiche une certaine résilience malgré des vents contraires majeurs ». La croissance prévue pour 2025 est soutenue par la bonne performance du secteur agricole, le démarrage progressif de l'exploitation du lithium, ainsi qu'une bonne dynamique dans les services. Cependant, ces perspectives positives sont fragilisées par des contraintes immédiates, telles que la baisse de l'aide extérieure, la chute de la production aurifère et la fermeture de la plus grande mine d'or. La normalisation des activités pourrait toutefois favoriser un rebond de la croissance à 5,4% en 2026. Au plan budgétaire, le déficit est anticipé à 3,4% du PIB en 2025, affecté par les dépenses liées à la gestion des inondations persistantes.

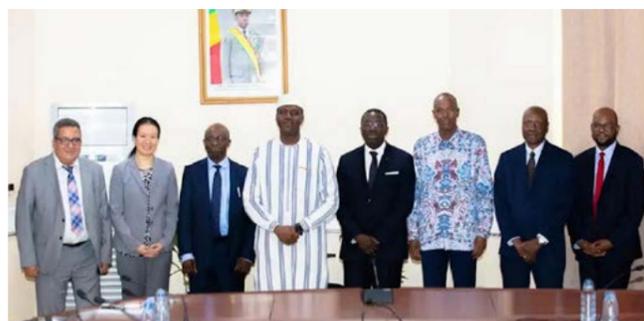
Indicateurs clés 2025

Croissance du PIB : 5%

Inflation : 3,5%

Dettes publiques : 50,5% du PIB

Des réformes prioritaires à engager L'objectif est de ramener le déficit budgétaire à 3%, conformément aux critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le FMI recommande au gouvernement malien de se concentrer



La délégation du FMI reçue par le Premier ministre le 30 juillet 2025.

sur l'amélioration des recettes internes et une gestion rigoureuse des ressources pour préserver l'investissement public.

Un enjeu humanitaire majeur nécessite également une attention urgente. Environ 6 millions de Maliens, selon l'UNICEF, auraient besoin d'assistance en raison de situations de fragilité, notamment parmi les populations déplacées.

La lutte contre la pauvreté et la protection sociale demeurent des priorités pressantes. Le FMI salue les progrès accomplis, comme la sortie récente du Mali de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI), valorisant les actions contre le blanchiment d'argent. Il encourage la poursuite de

l'assainissement du climat des affaires, avec un accent sur la lutte contre la corruption, le renforcement des déclarations de patrimoine, une meilleure régulation du secteur minier et un contrôle accru des entreprises publiques. Pour réaliser les ambitions du programme national « Mali 2063 », visant une croissance annuelle de 10% à partir de 2030, le pays doit lever les goulots d'étranglement à la croissance. Cela passe par des réformes audacieuses dans la gestion publique, une adaptation renforcée au changement climatique et une diversification accrue de l'économie. Aujourd'hui, plus de 45% des Maliens vivent sous le seuil de pauvreté. Selon le plan de réponse humanitaire, 6,4 millions de personnes, soit 27,7% de la population, nécessitent une aide multiseCTORielle. ■

EN BREF

UEMOA : LES FINTECHS SOMMÉES DE SE CONFORMER

La BCEAO a fixé au 31 août 2025 la date limite pour que toutes les fintechs opérant dans l'Union obtiennent leur agrément officiel. À compter du 1er septembre 2025, seules les structures agréées pourront exercer légalement une activité de services de paiement dans les huit pays de l'UEMOA. Les fintechs sont soumises à un cadre réglementaire qui impose des conditions strictes. Le processus d'agrément exige notamment une capitalisation minimale, une gouvernance conforme, des dispositifs de cybersécurité et des garanties de protection des données clients. Cette décision, annoncée officiellement par la BCEAO en juillet 2025, vise à assainir le secteur et à garantir un environnement sécurisé pour les transactions numériques. Elle concerne les opérateurs proposant des solutions telles que les portefeuilles électroniques, les paiements mobiles ou les crédits via applications. À la date du 1er août 2025, seules 11 fintechs disposaient d'un agrément, principalement basées en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Burkina Faso, au Mali et au Niger. La BCEAO a précisé qu'aucune dérogation ne serait accordée après ce délai. L'objectif est d'encadrer la croissance rapide des services financiers numériques dans l'Union, tout en protégeant les utilisateurs et en prévenant les risques systémiques liés à des structures non régulées. ■

à renforcer l'intégration économique ouest-africaine. Des travaux d'harmonisation juridique, fiscale et réglementaire sont en cours au sein des institutions communautaires. La prochaine réunion des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales de la CEDEAO sur l'Eco est prévue au quatrième trimestre 2025. ■

CEDEAO L'Eco confirmé pour juillet 2027

Le 1er août 2025 à Banjul, au Forum sur la gouvernance du Sahel, le Président de la Commission de la CEDEAO, Dr Omar Alieu Toure, a confirmé que la monnaie unique régionale, l'Eco, entrera en circulation en juillet 2027. La feuille de route actualisée adoptée en juin 2021 maintient cette échéance comme référence. Le processus de lancement prévoit une mise en œuvre progressive se-

lon les capacités des États membres à satisfaire aux critères de convergence. Lesquels incluent notamment une inflation inférieure à 5%, un déficit budgétaire annuel inférieur à 3% du PIB, une dette publique maîtrisée et des réserves de change couvrant au moins trois mois d'importations. La Commission a annoncé que les pays n'ayant pas encore rempli ces critères recevront

une assistance technique. Le projet Eco est porté par quinze pays membres de la CEDEAO. Huit d'entre eux utilisent actuellement le franc CFA. Le système de l'Eco impliquera la création d'une Banque centrale régionale, actuellement en cours d'étude technique et institutionnelle. Le projet vise à faciliter les échanges commerciaux dans la région, à réduire les coûts de conversion monétaire et

Wiboutik Issa Diako révolutionne la vente en ligne locale

La conception digitale et le dropshipping (vente en ligne) sont devenus des vocations prisées par la jeunesse malienne. Si certains y voient une nécessité économique ou une opportunité d'étoffer leur CV, d'autres, comme Issa Diako, en font une passion, et c'est cette passion qui fait la différence.

À la vingtaine, entrepreneur engagé et passionné du digital, Issa Diako est aujourd'hui consultant en communication web marketing. Il cumule plusieurs casquettes : photographe, graphiste, créatif, mais c'est à travers Diako Agency qu'il donne vie à ses ambitions numériques. « Le cœur de mes activités tourne autour de Diako Agency, à travers laquelle nous accompagnons nos clients dans leur visibilité en ligne », confie-t-il. Mais ce n'est pas tout. En parallèle de ses services en communication, il travaille activement sur un projet personnel : « Wiboutik », une plateforme de vente en ligne orientée vers le dropshipping. Il y consacre

la majeure partie de son temps libre, mobilisant toutes ses compétences en marketing digital. « L'idée, c'est de valoriser les produits locaux et de permettre leur accès même à l'étranger », explique-t-il. Lancé discrètement, Wiboutik connaît une adoption croissante, notamment au sein de la diaspora malienne. Le Mali figure en tête des utilisateurs, suivi par la France, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, les États-Unis et d'autres pays. « Les difficultés sont nombreuses, surtout à l'échelle sous-régionale, mais cela ne freine pas nos ambitions », admet Issa Diako. Son objectif est de faire de Wiboutik une référence du



La plateforme de vente en ligne Wiboutik, développée par le jeune malien Issa Diako.

e-commerce local, avec une touche d'innovation. Parmi ses propositions phares, la livraison gratuite sur certaines commandes, une première dans la sous-région. Issa Diako incarne cette nou-

velle génération de jeunes Africains déterminés, capables de transformer leur passion en projets concrets, avec une vision claire et ambitieuse pour le digital au Mali. ■

IBRAHIM BABY

CAMP DES JEUNES : UN TREMPLIN POUR LE CIVISME

Les camps de jeunesse sont pour de nombreuses organisations l'occasion de transmettre aux jeunes les valeurs de civisme et de citoyenneté. Pour leurs initiateurs, ces cadres sont des tremplins nécessaires pour redonner à ces valeurs leur place dans une société qui cherche ses repères.

FATOUmata MAGUIRAGA



Des jeunes à l'École de la citoyenneté initiée par le ministère de la Jeunesse.

Le camp fait partie de la formation des Pionniers. L'organisation, qui existe depuis 1960, forme aux questions de citoyenneté et de civisme, explique Amadou Diawara, Commissaire au sein de l'organisation en charge du projet du Camp de la Commune III du District de Bamako. Si l'association organise régulièrement des regroupements de deux ou trois jours, cela faisait quelques années qu'elle n'avait pas pu mettre en place ce camp de deux semaines. Dans un contexte de relance de la citoyenneté, qui est devenue une question cruciale, le Camp des Pionniers s'inscrit dans une dynamique de construction citoyenne.

Impacts positifs L'objectif du Camp est de former les Pionniers aux principes de citoyenneté, de civisme et de

don de soi pour une participation à la vie de la nation. Le camp est ouvert aux jeunes de 7 à 16 ans qui souhaitent apprendre la citoyenneté et partager l'esprit des Pionniers. Durant deux semaines, ces jeunes seront initiés à des

Le Camp est ouvert aux jeunes de 7 à 16 ans qui ont envie d'apprendre la citoyenneté et qui partagent l'esprit des Pionniers.

métiers à travers des ateliers et apprendront les techniques pionnières. Des feux de camp seront également animés, permettant une expression des talents dans divers domaines. Réservé à une centaine de participants venant des communes de Bamako et des environs, le Camp suscite l'engouement chez de nombreux jeunes en quête de repères.

Encadrés par des Pionniers et engagés à respecter un règlement, les jeunes formés sont souvent « transformés », témoignent certains parents. En collaboration avec les autorités locales, le Camp est aussi l'occasion de familiariser les jeunes avec les institutions communautaires. Les sorties de terrain qui rythment la vie au Camp permettent aux jeunes de visiter des lieux symboliques et d'effectuer un reboisement. Financé par une participation des jeunes et une contribution de l'Association des Pionniers, le Camp se tient également grâce à des soutiens bénévoles. S'il accueille aussi bien des jeunes scolarisés que non scolarisés, il requiert surtout d'avoir « l'esprit Pionnier », insistent ses initiateurs.

Donc d'intégrer les valeurs de civisme, de vivre ensemble et de cohésion sociale.

Le Camp est aussi un mode de transmission de valeurs sociétales en perte de vitesse. Ainsi, « il est certain que si chaque jeune participe à un Camp, les questions de civisme seront réglées », assure son premier responsable. ■

EN BREF

MIGRANTS EXPULSÉS DES USA : LE RWANDA VA ACCUEILLIR 250 REFOULÉS



Le Président américain Donald Trump, qui avait promis d'expulser des millions de migrants vers leurs pays d'origine, est en train de mettre à exécution ses menaces. Suite à un accord signé en juin avec Washington, le Rwanda s'apprête aujourd'hui à accueillir jusqu'à 250 migrants. Face aux accusations de « déportations » auxquelles sont confrontées ces expulsions, les autorités rwandaises expliquent mettre en place un programme d'insertion incluant formation, soins et accès au logement, afin de permettre aux expulsés d'entamer une nouvelle vie en accord avec « les valeurs sociétales » du Rwanda. Pour la Porte-parole du gouvernement rwandais, cette formule est une réhabilitation en lien avec l'histoire du Rwanda, où plusieurs « familles ont connu des difficultés de déplacement ». Réfutant les accusations concernant une compensation financière proposée par Washington, elle précise que Kigali pourra refuser d'accueillir toute personne dont Washington proposera l'expulsion. Washington a également échangé avec d'autres pays comme le Soudan du Sud ou l'Eswatini. En juillet, huit personnes ont été expulsées des USA vers Djouba, après avoir séjourné un mois en prison à Djibouti. L'Eswatini a pour sa part accueilli 5 migrants expulsés originaires du Laos, du Yémen, de Cuba, de Jamaïque et du Vietnam. Ces personnes, condamnées aux USA, ont été refusées par leurs pays et ont été envoyées dans des prisons en Eswatini. ■

COMMERCE : WASHINGTON APPLIQUE SES NOUVEAUX TARIFS DOUANIERS CE JEUDI

C'est ce jeudi 7 août 2025 qu'entrent en vigueur les nouveaux droits de douane décidés par l'administration Trump sur les importations de dizaines de pays. Présentée comme une mesure de rééquilibrage commercial, cette initiative redéfinit les règles d'accès au marché américain, avec des répercussions sensibles dans plusieurs régions du monde.

MASSIRÉ DIOP



Les nouveaux droits de douane américains entrent en vigueur à partir du 7 août.

Signée le 31 juillet, l'ordonnance présidentielle établit un tarif de base de 10% pour tous les pays n'ayant pas de traitement préférentiel ou d'accord commercial spécifique avec les États-Unis. Pour environ 69 nations, des taux individualisés, entre 15% et 41% ont été fixés en fonction du déficit commercial bilatéral ou de considérations sectorielles. La Chine, la Suisse, le Brésil, la Corée du Sud et le Canada figurent parmi les pays les plus lourdement taxés. En Afrique, plusieurs États sont concernés à des degrés divers. L'Afrique du Sud est soumise à un taux maintenu à 30%, affectant en priorité

ses exportations industrielles. La Tunisie est taxée à 25% tandis que le Lesotho et Madagascar, initialement ciblés par des taux de plus de 45%, bénéficient désormais d'un allègement à 15% après de vives négociations. D'autres pays comme le Nigeria, le Ghana, le Cameroun ou encore la Côte d'Ivoire relèvent du taux standard de 10%, sans traitement différencié. Certains pays africains ont toutefois réussi à échapper à ces droits. Le Gabon, le Liberia, la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Mauritanie ont obtenu une exemption à la suite d'échanges diplomatiques engagés à Washington le 8 juillet. Selon

Algérie Une présidence tendue du Conseil de paix de l'UA

Durant tout le mois d'août, Alger assure la présidence tournante du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ce mandat, court mais stratégique, s'exerce dans un contexte tendu, entre conflits armés au Sahel et rivalités politiques au sein même de l'organisation. Succédant à la Côte d'Ivoire, le pays entame un mois de présidence au titre du mandat triennal 2025 - 2028. Le Conseil compte 15 membres élus, renouvelés par rotation selon des critères géographiques équilibrés. 8 réunions sont à l'agenda, dont une mission d'évaluation au Soudan. AFRIPOL et le Centre africain de lutte contre le terrorisme, tous deux basés à Alger, seront mobilisés comme leviers diplomatiques et sécuritaires. Le renforcement des capacités d'alerte précoce et de médiation figure aussi à l'ordre du jour.

Sur la scène continentale, cette présidence s'inscrit dans une diplomatie confrontée à des paradoxes. Alger soutient fermement la République arabe sahraouie démocratique, reconnue par l'Union africaine mais absente du Conseil, en dépit du retour du Maroc dans l'organisation depuis 2017. Les relations avec le Mali restent marquées par la méfiance. L'abattage en avril d'un drone malien par l'armée algérienne a ravivé les accusations de complaisance envers certains groupes armés du Nord. Les contacts politiques sont rares et la défiance mutuelle de plus en plus grandissante. Dans ce climat chargé, cette présidence est scrutée comme un test d'influence pour celle que l'on surnomme la Terre des martyrs, entre volonté de leadership continental et tensions régionales persistantes. ■

M.D

les autorités américaines, ces exclusions sont nées d'engagements bilatéraux récents en matière de coopération économique, énergétique ou sécuritaire. Aucun mécanisme transitoire n'étant prévu, les nouveaux tarifs s'appliquent immédiatement à tous les biens entrant aux États-Unis à partir du 7 août. Pour de nombreux exportateurs africains, cette évolution impose un repositionnement stratégique, d'autant que plusieurs pays du continent ne bénéficient plus de l'AGOA, un cadre préférentiel supprimé pour certains depuis 2022. Ces nouvelles règles douanières, décidées unilatéralement, marquent une étape majeure dans la politique commerciale américaine. Si leur impact économique reste à mesurer, elles illustrent un retour assumé à une logique de protection des intérêts nationaux, dans un contexte international de plus en plus tendu.

Le dispositif repose sur l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA), dont l'interprétation est actuellement contestée devant les juridictions américaines. Le 28 mai 2025, la Cour du Commerce américaine avait annulé ces tarifs, jugés excessifs. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

PLASTIQUE : UNE CONFÉRENCE POUR FAIRE FACE À L'URGENCE

Ouvert le 5 août à Genève et prévu jusqu'au 14 août, cette rencontre marque la dernière chance d'aboutir à un traité mondial contraignant sur la pollution plastique. 70 ministres participent aux négociations, qui exigent un vote adopté à la majorité des deux tiers. La production annuelle de plastique atteint 460 millions de tonnes, multipliée par 400 depuis les années 1950, alors que la population mondiale n'a augmenté que 3 fois. Près de 30% de ces plastiques sont à usage unique, moins de 10% sont recyclés et entre 19 et 23 millions de tonnes finissent chaque année dans l'environnement. Près de 100 pays demandent des plafonds de production et l'interdiction des plastiques nocifs. Les grands producteurs, comme l'Arabie saoudite, les États-Unis ou la Russie, plaident pour des mesures volontaires axées sur le recyclage. Un nouveau rapport international publié le 4 août avertit que les microplastiques pénètrent désormais dans le corps humain via l'air, l'eau et l'alimentation. Ils sont liés à des maladies allant du cancer aux troubles cardiovasculaires. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

BAFOULABÉ : PERTURBATIONS DANS LA TRAVERSÉE DU BAC DU 6 AU 10 AOÛT

À Bafoulabé, dans la première région du Mali, les autorités annoncent une perturbation dans la circulation du bac de traversée. Dans un communiqué publié le 4 août 2025, la Direction Régionale des Routes de Kayes informe les usagers que les traversées du bac fluvial de Bafoulabé seront partiellement suspendues du mercredi 6 au dimanche 10 août 2025, en raison de travaux de réparation. Ajoutant que les horaires de suspension peuvent varier selon les jours, la Direction indique que les traversées seront possibles uniquement en matinée et en fin d'après-midi. Alors que le service normal reprendra le lundi 11 août, ces perturbations, qui engendrent des difficultés pour les populations en cette période d'hivernage, inquiètent les usagers, car il s'agit du seul bac destiné au transport en service. ■

CHAN 2024 : ALGÉRIE ET SÉNÉGAL FRAPPENT FORT, LA RDC S'ENFONCE

Coorganisé par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, le CHAN 2024 a démarré le 2 août dernier et se poursuit jusqu'au 31 août. Voici un récapitulatif des résultats de la première journée des matchs de groupes, qui s'est achevée le 5 août. Débuts réussis pour le Sénégal, le Maroc, la Tanzanie et l'Algérie, tandis que la RDC continue de broyer du noir.

MOHAMED KENOUI



Le Sénégal, champion sortant a bien entamé la défense de son titre au CHAN 2024.

La phase de groupes du Championnat d'Afrique des Nations 2024 a débuté sur les chapeaux de roue avec des premiers matchs très disputés. Dans le Groupe A, la RDC a une nouvelle fois déçu. Battus 1-0 par le pays hôte, le

Kenya, les Léopards enchaînent un quatrième match sans victoire en phase finale de CHAN. Le Maroc, quant à lui, a fait respecter son statut en dominant l'Angola (2-0) grâce à une performance solide. Dans le Groupe B, la Tanzanie a parfaite-

ment lancé « son » CHAN en s'imposant 2-0 devant le Burkina Faso en match d'ouverture le 2 août, avec un but sur penalty d'Abdul Hamisi Suleiman et une réalisation de Mohamed Hussein. Le duel entre Madagascar et la Mauritanie, plus fermé, s'est soldé par un score nul et vierge (0-0). Le Groupe C a été marqué par la victoire précieuse de la Guinée face au Niger (1-0), obtenue sous une chaleur accablante au Mandela Stadium de Kampala. Mais la prestation la plus marquante est sans doute celle de l'Algérie, finaliste malheureux de la dernière édition, qui a dominé l'Ouganda devant son public (3-0), envoyant un message fort à ses rivaux. Ayoub Ghezala a ouvert le score d'une tête sur corner à la 35ème minute, avant les deux buts inscrits dans le dernier quart d'heure de la rencontre par Abderrahmane Meziane (76ème minute) et Soufiane Bayazid (79ème minute).

Enfin, dans le Groupe D, le Congo a arraché le nul contre le Soudan (1-1), grâce à un but tardif qui a frustré les Soudanais, en tête depuis la première période. Le match le plus attendu de cette première journée de la phase de groupes du CHAN 2024, le choc entre le Sénégal et le Nigeria, a tenu ses promesses d'intensité. Champions en titre, les Lions ont pris le dessus (1-0) grâce à un but de Christian Gomis à la 75ème minute, dans un duel tactique très disputé. ■

WNBA Washington Mystics libère Sika Koné

Deux jours après avoir décroché la médaille d'argent avec le Mali à l'AfroBasket féminin 2025, l'aïllière forte Sika Koné a été libérée par son club, les Washington Mystics, le 5 août 2025. La franchise américaine a échangé sa joueuse, l'Américaine Brittney Sykes, avec Seattle Storm contre la triple championne WNBA Alysha Clark, la meneuse Zia Cooke et l'un des choix de premier tour de la Draft 2026 de Seattle. Si la résiliation du contrat de Sika Koné peut s'expliquer par des ajustements dans l'effectif des Washington Mystics, qui ne peut dépasser 12 joueuses, il est à noter que la Malienne avait suspendu son contrat avec le club en vue de sa participation à l'AfroBasket féminin 2025 et courait le risque d'être remplacée par une autre recrue. Sika Koné s'est engagée dans la foulée avec le club espagnol CAB Estepona, dans la Liga Femenina Endesa. ■

M.K



CARTONS DE LA SEMAINE

La Canadienne **Victoria Mbo**ko a réalisé une prestation exceptionnelle au WTA 1000 de Montréal. La joueuse de 18 ans, 85ème mondiale, s'est qualifiée dans la nuit du 4 au 5 août 2025 pour la demi-finale, devenant la 3ème et la plus jeune Canadienne de l'ère moderne à atteindre ce stade.

Le Fortuna Düsseldorf, club de 2ème division allemande, a renoncé mardi à recruter l'international israélien **Shon Weissman**, alors que tous les détails du transfert semblaient déjà réglés. En cause, le soutien affiché du joueur à la guerre à Gaza sur les réseaux sociaux suite aux attaques du 7 octobre 2023.

CARAVANE ALPHADI POUR LA PAIX : DEUX JOURS D'ART, DE MODE ET DE RÉCONCILIATION

Les 15 et 16 août 2025, le Musée National du Mali à Bamako accueillera l'édition malienne de la Caravane Alphadi pour la Paix, portée par le créateur nigérien Seidnaly Sidhamed dit Alphadi, en collaboration avec l'UNESCO et les autorités culturelles maliennes.

MASSIRÉ DIOP

Organisée sous la haute présidence du Ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, cette initiative réunira des créateurs et stylistes du Mali, du Burkina Faso et du Niger autour d'un objectif visant promouvoir la paix et le vivre-ensemble à travers l'art et la mode, tout en valorisant la richesse culturelle africaine. Au programme figurent des défilés célébrant les textiles traditionnels (Bogolan, bazin, tissage ancestral), une exposition d'œuvres artistiques (Peintures, textiles, objets contemporains), des performances musicales, ainsi que la remise des « Aiguilles de la Paix », récompensant l'engagement créatif au service de l'unité.

Un projet à fort impact humain et social Cette Caravane vise à créer un espace d'expression dédié aux jeunes talents - stylistes, artisans, tisserands, brodeurs - souvent marginalisés. Des ateliers de formation leur permettront d'acquérir des savoir-faire traditionnels et modernes, dans une optique de développement durable.



Le créateur nigérien **Alphadi**.

La Caravane n'est pas qu'un espace de performance, elle se veut aussi un laboratoire de transmission. Des ateliers pratiques sont prévus pour les jeunes stylistes et artisans émergents du Sahel. Animés par des experts maliens et étrangers, les modules aborderont le stylisme éthique, la valorisation des fibres locales, les techniques de teinture

végétale et le design textile contemporain. Il s'agira d'un dialogue entre générations et entre tradition et innovation. L'impact recherché est de rassembler les communautés autour d'un patrimoine partagé, d'ouvrir des perspectives économiques aux métiers de l'artisanat et de créer des synergies régionales entre créateurs du Sahel. Surnommé le « Magicien du Désert », Alphadi, Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO pour l'innovation et la créativité africaine, est une figure tutélaire de la mode panafricaine. Son engagement en faveur de la culture comme vecteur de paix s'est concrétisé notamment lors de son audience avec M. Ali-Mohamed Sinane, Chef par intérim du Bureau UNESCO du Mali, le 29 juillet 2025.

Alphadi a clamé sa reconnaissance pour le soutien technique et financier apporté par l'UNESCO, réaffirmant son ambition de faire rayonner la diversité culturelle africaine à l'échelle mondiale. En réponse, M. Sinane a salué l'initiative, amplement alignée sur les objectifs UNESCO pour la promotion de la culture de la paix, de la cohésion sociale et du développement durable. Le Musée National du Mali a été choisi pour abriter cet événement parce qu'il offre un décor chargé de mémoire, idéal pour conjuguer tradition et innovation. ■

INFO PEOPLE

LE CLIP BAGAMA BANDJOUGOU DE YOUNG BG RE-LANCE UN CLASH



Annoncé en grande pompe, le clip du rappeur Young BG, de son vrai nom Bandjoukou Gakou, est tombé ce lundi 4 août à 18h sur YouTube, cumulant 170 000 vues en 2 heures. Fruit d'une série de clashes intenses, l'artiste, au style mixte, a tenu des propos piquants à l'encontre de son rival Yacou B OG, avec lequel il a un différend depuis un certain temps. Dans un langage aiguisé, orné de mots et de tournures embellis d'un rythme percutant, le rappeur rétorque avec ambiguïté et lance de nouvelles punchlines aiguisées. La toile s'enflamme et les fans de Yacou B disent attendre la réplique prochaine de leur artiste préféré.

GIMS RÉCLAME 70 000 EUROS À LA FOUINE



Dans une story publiée sur Instagram le mardi 5 août 2025, l'artiste français d'origine congolaise interpelle La Fouine pour lui demander de lui rembourser la somme de 70 000 euros, soit 45 millions de francs CFA, dans le cadre d'une affaire d'enregistrement en studio. Après plusieurs tentatives pour joindre son « débiteur », Gims a décidé de rendre l'affaire publique, selon ses propos. « La Fouine, tu es difficile à joindre. J'aimerais récupérer les 70 000 euros que tu me dois », a-t-il écrit. Il continue en précisant que cette sortie n'est pas du buzz ni l'annonce d'un futur featuring, mais un appel au paiement d'une redevance.

Journal du Mali
L'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata
MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Du nouveau chez Sahel Infusion CAFÉ GINGEMBRE made in Mali



Commande par téléphone (00223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 67 78 / 66 74 96 62
www.sahelinfusion.com